Situation géographique

Description

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d’Opale se situe dans le département du Pas-de-Calais et dans la région Nord-Pas de Calais. Il constitue l’un des principaux réservoirs de biodiversité régionale.

Le territoire du Parc appartient au grand foyer économique et humain de l’Europe du Nord-Ouest, à proximité de grandes capitales et d’importantes régions industrielles. Sa situation particulière en fait une tête de pont majeure de la France et de l’Europe continentale vers la Grande-Bretagne, sur le détroit le plus fréquenté du monde. En effet, la densité du trafic maritime y est sans équivalent au monde, avec près de 20% du trafic mondial. À une circulation de marchandises très dense s’ajoute de très nombreux déplacements entre les côtes britanniques et françaises, notamment le transport de 70 000 passagers par jour. Ainsi, 700 à 800 bateaux (hors pêche et plaisance) passent chaque jour dans le détroit du Pas de Calais.

La proximité de la Belgique, des Pays-Bas et de la région parisienne, a généré des flux économiques et touristiques importants qui ont nécessité l’aménagement d’axes de communication structurants.

Carte

Fiche mise à jour le : 17 octobre 2017

Situation administrative

Description

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est né en mars 2000 du regroupement des secteurs audomarois et boulonnais du Parc naturel régional du Nord-Pas de Calais. L'actuel projet de charte a été approuvé par 154 communes (seules deux communes l'ont refusé), 11 intercommunalités, quatre chambres consulaires, les départements du Pas-de-Calais et du Nord, la Région Nord-Pas de Calais et, au final, l'État qui a définitivement validé la charte par décret du Premier ministre le 14 décembre 2013.

La charte du Parc est un projet partagé, porté par l'ensemble des acteurs d'un territoire de 132 507 hectares et qui compte 196 945 habitants (2014).

Carte

Fiche mise à jour le : 17 octobre 2017

Orientation technico-économique des communes

Description

Plus des deux tiers du territoire du Parc ont une vocation agricole, ce qui montre l'importance de cette activité, tant pour l'impact économique, que pour son rôle dans la gestion des paysages et des milieux non urbanisés.

Le Boulonnais est une terre d'élevage bovin, essentiellement laitier. Les Pays de Licques et les vallées de l'Artois sont dominés par des systèmes de polyculture-élevage où l'on retrouve des prairies autour des villages ainsi que sur les coteaux. Ailleurs, ce sont des paysages ouverts de grandes cultures qui s'imposent. Le marais Audomarois est l'une des trois zones humides du territoire. Il est reconnu pour son activité de maraîchage notamment avec la culture du chou-fleur de Saint-Omer.

Carte

Fiche mise à jour le : 17 octobre 2017

Occupation du sol

Description

La géologie et la pédologie ont conditionné les pratiques et les productions agricoles. La vocation herbagère du Boulonnais à dominante argileuse et du pays de Licques s'exprime par d'abondantes prairies dont la densité atteint un maximum dans le fond de la boutonnière boulonnaise. Dans une moindre mesure, elles occupent les fonds de vallées de l'Artois. Les prairies humides se concentrent dans les zones de marais. Les grandes cultures se sont développées sur les plateaux limoneux de l'Artois, sur les glacis vers la Flandre et dans le nord du Boulonnais.

Les espaces boisés et bocagers sont bien représentés avec quelques grands massifs forestiers et de petits bois diffus. La densité du maillage bocager est intimement liée à celle des prairies, bien que les parcelles de cultures soient souvent entourées de haies dans le Bas-Boulonnais.

Des milieux humides se sont formés au contact de l'Artois et de la Flandre : le marais audomarois et le marais de Guînes.

Le littoral présente une alternance de dunes et de falaises jusqu'au bord desquelles s'avancent les cultures.

Les espaces bâtis se hiérarchisent en trois niveaux. Trois grandes agglomérations structurent le territoire en constituant des pôles de développement : l'agglomération de Saint-Omer à l'est, est incluse dans le territoire du Parc ; celles de Calais (au nord) et de Boulogne-sur-Mer (à l'ouest) en sont extérieures. Le secteur de Marquise-Rinxent est fortement artificialisé en raison du bassin d'exploitation de pierre calcaire marbrière qui s'étend sur près de 2500 hectares. Les Bourgs-centres (Desvres, Samer, Lumbres, Guînes)

confortent la hiérarchie urbaine. Enfin, un semis de communes rurales couvre le territoire.

Carte

Fiche mise à jour le : 17 octobre 2017

Habitat Naturel

Description

Le territoire du Parc possède un patrimoine remarquable. La diversité des substrats géologiques, les conditions climatiques et la présence d'un littoral, ont produit au cours des siècles une juxtaposition et une imbrication de milieux naturels propices à une production biologique intense.
Entre marais et littoral, le territoire est ainsi marqué par l'étendue et la grande diversité de ses habitats naturels. Le paysage est composés d'habitats naturels variés dominés par les prairies mésophiles et les espaces boisés. Les prairies calcicoles sont également un milieu important puisque 80 % de la surface de ces prairies en région Nord-Pas de Calais se trouve sur le territoire du Parc.

Carte

Fiche mise à jour le : 17 octobre 2017

Relief et hydrographie

Description

Largement ouvert sur la mer avec un littoral d'une cinquantaine de kilomètres. Le Bas-Boulonnais forme une large cuvette triangulaire de 70 000 hectares. Il est fermé sur sa frange continentale par un relief vigoureux de coteaux (cuestas du Haut-Boulonnais) aux pentes vives, courant entre le cap Blanc-Nez au nord et Dannes au sud. Le fond de la boutonnière, fortement vallonné, est sillonné par des vallées orientées est-ouest.

Un axe topographique majeur orienté nord-ouest/sud-est, sépare le Boulonnais de la plaine maritime. Formé par un alignement de collines, il s'évase du Cap Blanc-Nez (133m) jusqu'au Haut-Artois avec des altitudes sommitales de l'ordre de 200 mètres (211m au Signal de Fromentel). Ces vastes plateaux sont interrompus par des dépressions verdoyantes profondément incisées (haute vallée de l'Aa, vallée du Bléquin, vallée de la Course), avec le cas particulier de la cuvette de Licques. Au nord-est de cet axe, les basses terres de l'ancien delta de l'Aa sont marquées par des pentes très faibles à nulles et des altitudes comprises entre 0 et 3 mètres. Elles annoncent les immenses plaines de l'Europe du Nord-Ouest et les polders des

Pays-Bas.

De plus, la dorsale artésienne constitue une ligne de partage des eaux. A l'ouest, se dispersant à partir des rebords crayeux de l'Artois, les eaux de ruissellement filent vers la Manche en dessinant un chevelu hydrologique dense.

En aval et à la confluence des ruisseaux principaux, se sont formé des zones régulièrement inondées. A l'est, les rivières s'écoulent vers la mer du Nord. Les parties amont des bassins présentent des pentes fortes. A la rupture de pente entre l'Artois et la Flandre s'est formée une succession de zones humides d'une grande richesse écologique.

Carte

Fiche mise à jour le : 17 octobre 2017

Population active

Description

Le territoire montre d'importantes disparités en terme d'activités économiques : des zones d'emploi exerçant des influences sur les communes proches coexistent avec des secteurs ruraux offrant moins d'emplois. Les régions de Boulogne-sur-Mer et de Calais, situées hors du périmètre du Parc, et celle de Saint-Omer constituent des bassins d'emplois

attractifs. Leur influence s’apprécie au regard des taux d’activité observés dans les communes proches de ces pôles. Ainsi, les communes ayant les plus forts taux d’activité sont notamment celles ceinturant Saint-Omer et Arques, l’agglomération de Boulogne-sur-Mer et celles situées au sud-ouest de Calais.

De plus, la part moyenne des actifs ayant un emploi par rapport à la population totale a augmenté de 35 à 59% entre 1990 et 2012. Cette évolution correspond globalement à l’évolution qui a eu lieu au niveau régional (de 35 à 57%) et au niveau national (40 à 57%) sur la même période. Cette évolution s’explique par l’attractivité du Parc ainsi que par le vieillissement de la population qui augmente la population en âge de travailler.

Carte

Fiche mise à jour le : 17 octobre 2017

---

les moins de 20 ans et les plus de 60 ans dans la population

Description

La population apparait plus jeune que les moyennes régionales ou nationales. Quinze communes font preuve d’un dynamisme démographique avec une proportion de jeunes de moins de 20 ans par rapport à la population totale supérieure ou égale à 30%. le rapport entre la population de moins de 20 ans et celle de plus de 60 ans est en faveur des plus jeunes avec un ratio supérieur à 100 (plus de personnes de moins de 20ans que de personnes de plus de 60 ans)

Carte

Fiche mise à jour le : 17 octobre 2017

Densité de Population

Description

Avec presque 200 000 habitants comptabilisés lors du dernier recensement général (chiffres 2012 de l’INSEE), les 154 communes du Parc sont fortes de leur potentiel humain. La population a augmentée de 5,1% entre 1999 et 2012 et de plus de 26% entre 1968 et 2012. Le rythme de croissance

démographique est supérieur à la moyenne régionale tout en restant conforme à la moyenne nationale.

Carte